

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 40 – Mercredi 5 novembre 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la séance du Parlement du mercredi 3 décembre 2014, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement, à Delémont

- 1.1. Communications
- 2.2. Promesse solennelle d'une suppléante
3. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de gestion et des finances
4. Questions orales

Présidence du Gouvernement

5. Débat général sur le programme d'économies OPTI-MA
- 5.1. Abrogation de l'arrêté portant adhésion du Parlement de la République et Canton du Jura à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (mesure 1-1)
- 5.2. Arrêté fixant les indemnités parlementaires (mesure 1-2)
- 5.3. Modification du règlement du Parlement de la République et Canton du Jura (mesure 1-3) (première lecture)
- 5.4. Loi modifiant les actes législatifs liés au rattachement administratif du Secrétariat du Parlement à la Chancellerie d'Etat (mesure 2) (première lecture)
- 5.5. Modification de la loi sur la politique de la jeunesse (mesure 18) (première lecture)
- 5.6. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (mesure 26) (première lecture)
- 5.7. Loi portant modification des actes législatifs liés à la création de postes de délégués dans l'administration cantonale (mesures 34, 45 et 86) (première lecture)
- 5.8. Loi portant modification des actes législatifs liés à des mesures d'économie dans le domaine de l'agriculture (mesure 52) (première lecture)
- 5.9. Modification du décret concernant les subventions de l'Etat en faveur de l'élimination des eaux usées et des déchets ainsi que de l'approvisionnement en eau (mesure 62) (première lecture)

- 5.10. Loi portant modification des actes législatifs liés à l'externalisation des forêts domaniales (mesure 64) (première lecture)
- 5.11. Modification du décret sur les forêts (mesure 65) (première lecture)
- 5.12. Modification de la loi sur l'école obligatoire (mesure 85) (première lecture)
- 5.13. Modification de la loi sur l'enseignement privé (mesure 99) (première lecture)
- 5.14. Modification de la loi sur l'enseignement privé (mesure 108) (première lecture)
- 5.15. Modification de la loi d'impôt (mesure 115) (première lecture)
- 5.16. Modification de la loi sur les finances cantonales (mesure 117) (première lecture)
- 5.17. Modification de la loi d'impôt (mesure 118) (première lecture)
- 5.18. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (mesure 119) (première lecture)
- 5.19. Modification de la loi d'impôt (mesure 120) (première lecture)
- 5.20. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (mesure 122) (première lecture)
- 5.21. Modification du décret concernant la répartition de la compensation financière perçue par la République et Canton du Jura en application de l'Accord entre la Suisse et la France relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers (mesure 125) (première lecture)
- 5.22. Loi relative au calcul des prestations de l'Etat sujettes à condition de revenu (mesure 126) (première lecture)
- 5.23. Modification de la loi sur les finances cantonales (mesure 131) (première lecture)
6. Modification de la loi d'impôt (adaptation de la déduction pour personnes âgées ou infirmes) (première lecture)
7. Question écrite N° 2679
Le projet d'« Accord sur le commerce des services » (ACS/TiSA) et les services publics jurassiens. Jean-Pierre Kohler (CS-POP)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

8. Question écrite N° 2678
Soutien aux conseillers communaux jurassiens. Aude Zuber (PDC)

Département des Finances, de la Justice et de la Police

9. Modification de la loi sur l'exécution des peines et mesures (première lecture)
10. Loi sur la police cantonale (première lecture)
11. Motion N° 1100
Contraindre les employé(e)s de l'Etat et des institutions para-étatiques à payer leurs impôts. Michel Choffat (PDC)
12. Postulat N° 345
La loi, ce ne devrait pas toujours être la loi! Serge Caillet (PLR)
13. Interpellation N° 831
Prolongation de l'amnistie fiscale. Yves Gigon (PDC)
14. Question écrite N° 2675
Justice: la bête noire des Jurassiens? Géraldine Beuchat (PCSI)

Département de l'Economie et de la Coopération

15. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Réorganisation du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail) (deuxième lecture)
16. Postulat N° 346
Fondation rurale interjurassienne: vers une structure jurassienne propre à notre Canton? Loïc Dobler (PS)
17. Question écrite N° 2677
Taxidermiste: demande d'explications. Yves Gigon (PDC)

Département de l'Environnement et de l'Équipement

18. Question écrite N° 2676
Ordonnance sur la protection de la nature. Frédéric Lovis (PCSI)

Delémont, le 31 octobre 2014

Au nom du Parlement
Le président: Gabriel Willemin
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Procès-verbal N° 76
de la séance du Parlement
du mercredi 29 octobre 2014**

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Gabriel Willemin (PDC), président

Scrutateurs: Gérard Brunner (PLR) et Bernard Tonnerre (PCSI)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés: Marcel Ackermann (PDC), Jacques-André Aubry (PDC), Jean-Louis Berberat (PDC), Géraldine Beuchat (PCSI), Clovis Brahier (PS), Jämes Frein (PS), André Henzelin (PLR), Maria Lorenzo-Fleury (PS), Jean-Pierre Mischler (UDC), Giuseppe Natale (CS-POP) et Vincent Wermeille (PCSI).

Suppléants: Vincent Eschmann (PDC), Françoise Chaignat (PDC), Marie-Françoise Chenal (PDC), Sandrine Fleury (PCSI), Martial Farine (PS), Cédric Vauclair (PS), Stéphane Brosy (PLR), Fabrice Macquat (PS), Didier Spies (UDC), Jean-Pierre Petignat (CS-POP) et Jean-Daniel Tschan (PCSI).

(La séance est ouverte à 8 h 30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Erica Hennequin (VERTS): Distribution de comprimés d'iode (satisfaite)
- Didier Spies (UDC): Etat de santé des enseignants (satisfait)
- Françoise Chaignat (PDC): Danger de l'énergie nucléaire et projets de développement des énergies renouvelables (satisfaite)
- Cédric Vauclair (PS): Population de poissons décimée dans la Birse en aval de Roches (satisfait)
- Stéphane Brosy (PLR): Report des travaux du chantier de l'Avenir 33 (partiellement satisfait)
- Frédéric Lovis (PCSI): Retard dans la mise à disposition du bâtiment de l'Avenir 33 et organisation scolaire (satisfait)
- Thomas Stettler (UDC): Liaison autoroutière Delémont-Bâle (partiellement satisfait)
- Michel Choffat (PDC): Insécurité dans les régions frontalières (partiellement satisfait)
- Francis Charmillot (PS): Cours d'éducation générale et sociale (satisfait)
- Alain Bohlinger (PLR): Aides financières aux agriculteurs pour la construction de fosses à purin en zone de protection des eaux (satisfait)
- Damien Chappuis (PCSI): Nombreux départs en retraite d'enseignants en milieu d'année scolaire en 2015 (satisfait)
- Raoul Jaeggi (PDC): Appel à signer la pétition contre OPTI-MA transmis par le responsable du Laboratoire cantonal et devoir de réserve (satisfait)
- Yves Gigon (PDC): Mesures de protection prises face au virus Ebola dans le Jura (satisfait)

3. Motion interne N° 118**Adaptation des indemnités de déplacement suite aux fusions de communes****Didier Spies (UDC)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la motion interne N° 118 est acceptée par 26 voix contre 16.

Présidence du Gouvernement**10. Interpellation N° 827****Conséquences des mesures d'économie envisagées par le Canton sur les communes et la population****André Parrat (CS-POP)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

Paul Froidevaux (PDC) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de l'Environnement et de l'Équipement**4. Postulat N° 343****Aménagement d'un giratoire à l'entrée nord-est de Delémont, suite****Stéphane Brosy (PLR)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat N° 343 est accepté par 40 voix contre 2.

5. Motion N° 1098**H18 – Tunnel de La Roche****Jean-Daniel Tschan (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de refuser la motion.

Le groupe socialiste propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1098a est accepté par 46 voix contre 3.

6. Motion N° 1099**Halte aux dégâts causés par le blaireau****Frédéric Juillerat (UDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de refuser la motion.

Au vote, la motion N° 1099 est rejetée par 49 voix contre 5.

15. Résolution N° 158**Pour un apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire****Gilles Pierre (PS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution N° 158 est adoptée par 57 députés.

Le procès-verbal N° 75 est accepté tacitement.

La séance est levée à 12.05 heures.

Delémont, le 30 octobre 2014

Le président: Gabriel Willemin

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Procès-verbal N° 77
de la séance du Parlement
du mercredi 29 octobre 2014**

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Gabriel Willemin (PDC), président

Scrutateurs: Clovis Brahier (PS) et Gérard Brunner (PLR)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés: Marcel Ackermann (PDC), Jacques-André Aubry (PDC), Damien Chappuis (PCSI), Jâmes Frein (PS), Maria Lorenzo-Fleury (PS), Giuseppe Natale (CS-POP), André Parrat (CS-POP), Christophe Schaffter (CS-POP), Emmanuelle Schaffter (VERTS) et Vincent Wermeille (PCSI).

Suppléants: Vincent Eschmann (PDC), Françoise Chaignat (PDC), Sandrine Fleury (PCSI), Cédric Vauclair (PS), Fabrice Macquat (PS), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Jean-Pierre Kohler (CS-POP) et Anselme Voirol (VERTS).

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 58 députés.)

Département de l'Environnement et de l'Équipement
(suite)**7. Postulat N° 344****Arrêt de la centrale de Mühleberg: quel coût pour le Jura?****Jean-Michel Steiger (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de refuser le postulat.

Au vote, le postulat N° 344 recueille 27 voix pour et 27 voix contre. Le président tranche en défaveur du postulat, qui est donc rejeté.

8. Interpellation N° 830**Bureaux de poste dans le canton du Jura: pas de réorganisation, vraiment?****Loïc Dobler (PS)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est satisfait n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**9. Rapport d'activité 2013 de l'Hôpital du Jura**

Au vote, le rapport est accepté par 54 députés.

Département des Finances, de la Justice et de la Police**11. Interpellation N° 828****Report de charges de la part de la Confédération: accepter et se taire?****Loïc Dobler (PS)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Géraldine Beuchat (PCSI) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

12. Interpellation N° 829**Des plaques jurassiennes pour Moutier****Gilles Pierre (PS)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports**13. Arrêté de subvention en faveur de la Fondation Jules Thurmann**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 43 voix contre 3.

Département de l'Économie et de la Coopération**14. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Réorganisation du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail) (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 49 députés.

La séance est levée à 16.25 heures.

Delémont, le 30 octobre 2014

Le président: Gabriel Willemin

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Décret
d'organisation du Gouvernement
et de l'administration cantonale
Modification du 29 octobre 2014
(première lecture)**

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 25 octobre 1990¹ est modifié comme il suit:**Article 36, lettres a (nouvelle teneur) et b (abrogée)****Art. 36 Le Département comprend:**

- a) le Service de l'économie et de l'emploi;
- b) (abrogée);

Titre de la Section 2 (nouvelle teneur)**SECTION 2: Service de l'économie et de l'emploi****Article 37 (nouvelle teneur)****Art. 37** Le Service de l'économie et de l'emploi a les attributions suivantes:

- a) élaboration, en collaboration avec le Service juridique, des législations qui relèvent de ses attributions;

- b) études et propositions en vue de l'élaboration du programme de développement économique;
- c) élaboration et réalisation des programmes de mise en œuvre (entreprises, tourisme et politique régionale);
- d) application de la législation sur la politique régionale (LPR);
- e) mesures visant à soutenir le développement des entreprises existantes conformément aux législations fédérale et cantonale;
- f) mesures visant à rechercher et à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles;
- g) mesures visant à soutenir le développement du tourisme et traitement des affaires y relatives;
- h) exécution des législations sur le travail (inspection, médecine et hygiène du travail), sur les activités économiques (inspection), sur les poids et les mesures (inspection) et sur l'assurance chômage;
- i) veiller, en collaboration avec les communes, à l'équipement et à l'organisation des zones d'activités;
- j) préavis sur les conventions collectives de travail;
- k) établissement de statistiques concernant le secteur de l'emploi;
- l) contrôle des prix et autres mesures visant à la protection des consommateurs;
- m) contrôle au sens de la législation sur le travail au noir;
- n) traitement des demandes d'autorisation de travailler en matière de main-d'œuvre étrangère;
- o) études et propositions en vue de la définition d'une politique du logement et traitement des affaires y relatives;
- p) collaboration intercantonale et avec l'étranger en matière économique;
- q) information des milieux industriels et commerciaux suisses et étrangers;
- r) collaboration avec l'Office de l'environnement dans le cadre de la commercialisation du bois;
- s) toute autre attribution conférée par la législation.

Article 38 (nouvelle teneur)

Art. 38 Sont ajoutées au Service de l'économie et de l'emploi:

- a) la commission consultative pour le développement de l'économie;
- b) la commission tripartite chargée de conseiller les offices régionaux de placement;
- c) la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations.

Article 39
(Abrogé.)

Titre de la Section 3
(Abrogé.)

Articles 40 et 41
(Abrogés.)

II.

Les dénominations «Service de l'économie», «Service des arts et métiers et du travail» et «Bureau du développement économique» sont remplacées d'office dans toute la législation par la dénomination «Service de l'économie et de l'emploi».

III.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président: Gabriel Willemin
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

¹ RSJU 172.111

République et Canton du Jura

**Arrêté
de subvention en faveur
de la Fondation Jules Thurmann
du 29 octobre 2014**

Le Parlement de la République et Canton du Jura décide de l'octroi de la subvention suivante:

1. Bénéficiaire
Fondation Jules Thurmann
2. Objectif
Assurer la mise en valeur du patrimoine naturel et archéologique jurassien au travers de JURASSICA
3. Tâches
Regrouper, gérer et diriger un ensemble d'infrastructures à consacrer au patrimoine naturel jurassien, qu'il s'agisse d'activités de conservation des collections (relatives aux sciences naturelles, à la paléontologie ou encore à l'archéologie), de recherche ou de diffusion du savoir à tous les publics.
Recherche de financement.
4. Bases légales
– Article 42 de la Constitution cantonale (RSJU 101)
– Articles 4, lettre a, et 11 de la loi du 9 novembre 1978 sur l'encouragement des activités culturelles (RSJU 443.1)
– Loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (LSubv; RSJU 621)
5. Catégorie
Aide financière
6. Forme
Prestation pécuniaire
7. Conditions et charges
Cet arrêté couvre les dépenses de la FJT mais ne couvre pas les charges salariales des personnes toujours rattachées à la RCJU
8. Mode
Prise en charge du déficit 2014 avec plafond maximum
9. Montant
630'000 francs
Ce montant constitue un maximum. Le montant définitif de la subvention est établi par l'Office de la culture sur la base du bouclage des comptes 2014
10. Rubrique budgétaire
510.3636.07
11. Durée
Année 2014
12. Terme du versement
Sur présentation de décomptes et de factures
13. Durée d'affectation des biens subventionnés
Néant
14. Tâches à accomplir
– Recherche de financement
– Mise en place de satellites de découvertes
– Animations pédagogiques et tous publics
– Gestion et conservation des collections
– Recherche et formation universitaire en géosciences en lien avec le projet de création d'une antenne universitaire en géosciences
– Développement de la communication et d'un concept touristique
– Etudes sectorielles en vue de la construction d'un futur Muséum et Centre de gestion des collections
15. Délai
Néant
16. Autorité de surveillance
Office de la culture

17. Renvoi

Les dispositions de la LSubv s'appliquent pour le surplus, en particulier ses articles 39 et suivants relatifs à la révocation et à la restitution des subventions

18. Communication du présent arrêté

- Fondation Jules Thurmann
- Département de la Formation, de la Culture et des Sports
- Office de la culture
- Trésorerie générale
- Contrôle des finances
- Service juridique

Le président: Gabriel Willemin

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Le titulaire ayant fait valoir son droit à une retraite anticipée, le Parlement est appelé à élire

**un-e juge permanent-e
au Tribunal cantonal à 50%**

Le Parlement procédera à cette élection lors de sa séance du 19 décembre 2014.

Sont éligibles à cette fonction les personnes ayant l'exercice des droits civils et des droits politiques, domiciliées dans le canton du Jura, âgées de moins de 65 ans, titulaires du brevet d'avocat(e) délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la République et Canton du Jura.

Tout renseignement au sujet de cette élection peut être obtenu auprès du Secrétariat du Parlement (032 420 72 22).

Les actes de candidature doivent être communiqués au Secrétariat du Parlement, rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont ou à parlement@jura.ch, accompagnés d'une copie du brevet d'avocat ou de notaire, jusqu'au jour de l'élection.

Delémont, le 31 octobre 2014

Le secrétaire du Parlement: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 21 octobre 2014**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Commission cantonale de l'action sociale pour la fin de la période administrative 2011 - 2015:

- M. Mirco Bellè, administrateur financier de la Commune mixte de Haute-Sorne, domicilié à 2855 Glovelier, en remplacement de M. Sacha Imbriani.

Le présent arrêté entre en vigueur le 30 septembre 2014.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 21 octobre 2014**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil de la santé publique:

- M^{me} Sylvie Rottet, pharmacienne, domiciliée à Courroux, en remplacement de M^{me} Laurence Riat, démissionnaire, en tant que représentante des prestataires de soins;

- M. Stephan Lendais, infirmier en psychiatrie, domicilié à Cernier, en remplacement de M. Vincent Marquis, en tant que représentant des prestataires de soins;
- M^{me} Anne-Marie Theubet Schaffter, juriste, domiciliée à Porrentruy, en remplacement de M^{me} Françoise Friche-Sigrist, démissionnaire, en tant que représentante des usagers.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2014

- de la modification du 23 avril 2014 de la loi sur les droits politiques.

Delémont, le 21 octobre 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Chancellerie d'Etat

Référendum fédéral

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Loi fédérale sur l'adaptation de la LIFD et de la LHID aux dispositions générales du code pénal du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, LSAMal) du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (Loi sur les Suisses de l'étranger, LSEtr) du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur les entreprises de transport par route (LEnTR).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur les recueils du droit fédéral et la Feuille fédérale (Loi sur les publications officielles, LPubl).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur les droits politiques (Election du Conseil national).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi sur les finances de la Confédération (Loi sur les finances, LFC) (Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale, NMG).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur les marchés publics (LMP).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur les étrangers (Loi sur les étrangers, LEtr).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur la procédure de consultation (Loi sur la consultation, LCo).
Modification du 26 septembre 2014

- Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi sur le transport de voyageurs (LTV).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi sur l’asile (LAsi).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi sur l’asile (LAsi) (Prorogation des modifications urgentes de la loi sur l’asile).
Modification du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur le droit de la victime à être informée (Modification du code pénal, du droit pénal des mineurs, du code de procédure pénale et de la procédure pénale militaire) du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur la compétence de conclure des traités internationaux de portée mineure et sur l’application provisoire des traités internationaux (Modification de la loi sur l’organisation du gouvernement et de l’administration et de la loi sur le Parlement) du 26 septembre 2014
- Loi fédérale sur les aides financières à l’accueil extra-familial pour enfants.
Prorogation du 26 septembre 2014
- Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l’échange de notes entre la Suisse et l’UE concernant la reprise du règlement (UE) N° 603/2013 relatif à la création d’Eurodac et modifiant le règlement (UE) N° 1077/2011 portant création de l’Agence IT (Développement de l’acquis de Dublin/Eurodac) du 26 septembre 2014
- Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l’échange de notes entre la Suisse et l’UE concernant la reprise du règlement (UE) N° 604/2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l’Etat membre responsable de l’examen d’une demande de protection internationale (Développement de l’acquis de Dublin/Eurodac) du 26 septembre 2014
- Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l’échange de notes entre la Suisse et l’Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) N° 1051/2013 modifiant le code frontières Schengen afin d’établir des règles communes relatives à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures (Développement de l’acquis de Schengen) du 26 septembre 2014
- Arrêté fédéral portant approbation de l’échange de notes entre la Suisse et l’UE concernant la reprise du règlement (UE) N° 1053/2013 portant création d’un mécanisme d’évaluation et de contrôle destiné à vérifier l’application de l’acquis de Schengen (Développement de l’acquis de Schengen) du 26 septembre 2014
- Arrêté fédéral sur l’approbation et la mise en œuvre de l’accord de coopération entre la Suisse et l’Union européenne et ses Etats membres relatif aux programmes européens de navigation par satellite du 26 septembre 2014
- Arrêté fédéral portant approbation du traité sur le commerce des armes du 26 septembre 2014

Le délai référendaire expire le 15 janvier 2015.

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l’information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l’information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Secrétariat de la commune intéressée, à l’intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 5 novembre 2014

Le chancelier d’Etat: Jean-Christophe Kübler

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247

Commune: Haute-Ajoie, Chevenez

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Saint-Martin 2014**

Tronçon: **RC 247: Porrentruy - Damvant / Village de Chevenez**

Du giratoire Chevenez – Fahy – Courtedoux jusqu’au village de Chevenez, giratoire du Cheval-Blanc

Durées: **Du vendredi 7 novembre à 16h00 au samedi 8 novembre 2014 à 10h30**

Du samedi 8 novembre à 16h30 au dimanche 9 novembre 2014 à 10h30

Du dimanche 9 novembre à 15h00 au lundi 10 novembre 2014 à 10h30

Du vendredi 14 novembre à 16h00 au samedi 15 novembre 2014 à 10h30

Du samedi 15 novembre à 16h30 au dimanche 16 novembre 2014 à 10h30

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu’aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l’article 107, alinéa 2, de l’OSR.

Delémont, le 23 octobre 2014

Service des infrastructures

L’ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Modification du Plan spécial « Ronde-Planche »

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Commune des Breuleux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 5 novembre 2014 au 5 décembre 2014 inclusivement, en vue de leur adoption par l'Assemblée communale:

- La modification du Plan spécial « Ronde-Planche » et les prescriptions y relatives.

Durant le délai public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal des Breuleux jusqu'au 5 décembre 2014 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial Ronde-Planche ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Les Breuleux, le 29 octobre 2014

Le Conseil communal

Châtillon

Assemblée bourgeoise, mercredi 26 novembre 2014, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 3 juillet 2014
2. Information concernant l'état financier de la Bergerie
3. Prendre connaissance de devis pour réaliser différents travaux à la Bergerie et voter un crédit de Fr. 55 000.–
4. Budget 2015
5. Divers et imprévus

Châtillon, le 28 octobre 2014

Le Conseil bourgeois

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Plan spécial « Vieille Ville »

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Clos du Doubs dépose publiquement durant 30 jours, soit du 5 novembre au 5 décembre 2014 inclusivement, à son secrétariat communal, à Saint-Ursanne, en vue de leur adoption par le Conseil communal:

- Le plan spécial « Vieille Ville » et les prescriptions y relatives

Les oppositions, dûment motivées et faites par écrit, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Clos du Doubs, à Saint-Ursanne, jusqu'au 5 décembre inclusivement. Elles porteront la mention « Vieille Ville ».

Le Conseil communal

Courrendlin

Assemblée municipale extraordinaire, lundi 17 novembre 2014, à 19 h 45, halle de gymnastique

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information concernant l'aire d'accueil des gens du voyage prévue à Courrendlin
Rapporteur: M. Gérard Métille, Maire
3. Information concernant le plan spécial « Centre commercial »
Rapporteur: M. Bernard Chételat, conseiller communal
4. Information concernant le plan spécial « Route de Delémont »
Rapporteur: M. Bernard Chételat, conseiller communal
5. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit suivants:
 - a. Crèche-garderie/UAPE Arc-en-Ciel: agrandissement Fr. 360 000.–
 - b. Ecole primaire: assainissement locaux et sanitaires Fr. 310 000.–*Rapporteur: M. Bernard Chételat, conseiller communal*
6. Informations communales.
7. Divers.

Courrendlin, le 3 novembre 2014

Le Conseil communal

Cœuve

Dépôt public

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cœuve dépose publiquement durant 30 jours, soit du 5 novembre au 5 décembre 2014 inclusivement, en vue de leur adoption par l'Assemblée communale, le document suivant:

- **modification de l'aménagement local:** « Création d'une zone HA – Les Corbez »

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

D'éventuelles oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Cœuve jusqu'au 6 décembre 2014 inclusivement.

Cœuve, le 31 octobre 2014

Le Conseil communal

Dampheux

Assemblée générale ordinaire du Syndicat d'améliorations foncières, jeudi 20 novembre 2014, à 20 h 15, à la salle communale de Dampheux (école)

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le Président
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2007
4. Election d'un membre au comité
5. Election d'un membre à la commission d'estimation
6. Rapport du Président
7. Comptes 2007 – 2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013
 - rapport de la caissière
 - rapport des vérificateurs des comptes
 - approbation par l'assemblée et décharges aux organes du SAF

8. Rapport du directeur technique
9. Rapport de la commission d'estimation
10. Rapport du service de l'Economie rurale
11. Divers

Pour les élections, les propriétaires sont rendus attentifs à la teneur de l'article 10 des statuts.

Un extrait des comptes peut être obtenu auprès de la caissière, M^{me} Valérie Bapst, Les Traversains 6, 2925 Buix - 032 475 61 36.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est à disposition chez la secrétaire, M^{me} Gerster Béatrice, Vie de Bonfol 123, 2933 Dampheux – 032 474 50 67.

Le Comité

Delémont

Arrêté du Conseil de Ville du 27 octobre 2014

Tractandum N° 20/2014

Les statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) sont acceptés.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 8 décembre 2014

Au nom du Conseil de ville
Le président: Pierre Chételat
La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Delémont

Avis de dépôt

Le Conseil de Ville a approuvé les statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) dans sa séance du 27 octobre 2014.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale, du 6 au 25 novembre 2014, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 8 décembre 2014.

Au nom du Conseil communal
Le président: Pierre Kohler
La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Haute-Sorne

Arrêté N° 45 du Conseil général

Séance N° 14 du 28 octobre 2014

Le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne

- vu le rapport du Conseil communal,
- vu les dispositions de l'art. 29 du Règlement d'Organisation,

Arrête:

1. La demande d'admission à l'indigénat communal, présentée par M^{me} **Maud Anne Schlatter née Bretey est acceptée.**
2. L'émolument communal est fixé à **Fr. 500.–.**

3. Cet arrêté est publié dans le journal officiel N° 40 du 5 novembre 2014.

Bassecourt, le 28 octobre 2014

Au nom du Conseil général
Le Président: Denis Jeannerat
Le Secrétaire: Gérald Kraft

Haute-Sorne

Arrêté N° 46 du Conseil général

Séance N° 14 du 28 octobre 2014

Le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne

- vu le rapport du Conseil communal,
- vu les dispositions de l'art. 29 du Règlement d'Organisation,

Arrête:

1. La demande d'admission à l'indigénat communal, présentée par M^{me} **Mirjana Kurtovic, née Petrusic et sa famille, est acceptée.**
2. L'émolument communal est fixé à **Fr. 500.–.**
3. Cet arrêté est publié dans le journal officiel N° 40 du 5 novembre 2014.

Bassecourt, le 28 octobre 2014

Au nom du Conseil général
Le Président: Denis Jeannerat
Le Secrétaire: Gérald Kraft

Haute-Sorne

Dépôt public de la révision du règlement SIS Haute-Sorne

Dans sa séance du 28 octobre 2014, le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne a adopté la révision du règlement SIS Haute-Sorne.

Ce règlement est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, dès la présente publication, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 29 octobre 2014

Au nom du Conseil général

Haute-Sorne

Dépôt public du règlement des digues

Dans sa séance du 28 octobre 2014, le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne a adopté le règlement des digues.

Ce règlement est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, dès la présente publication, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 29 octobre 2014

Au nom du Conseil général

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages le mercredi 3 décembre 2014 à 20 h 15 à la salle paroissiale N° 2

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. PV de l'assemblée extraordinaire du 14 mai 2014
3. Budget 2015
4. Divers et imprévu

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Montfaucon, le 1^{er} novembre 2014

La commission des pâturages

Muriaux

Entrée en vigueur de la modification apportée au règlement du Service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) Franches-Montagnes Ouest

La modification de l'article 29, du règlement communal susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de Muriaux le 2 juillet 2014, a été approuvée par le Service des communes le 25 septembre 2014.

Réuni en séance du 6 octobre 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Le Conseil Communal

Muriaux

Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Muriaux le 2 juillet 2014, a été approuvé par le Service des communes le 25 septembre 2014.

Réuni en séance du 6 octobre 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Porrentruy

Séance ordinaire du Conseil de ville, jeudi 20 novembre 2014, à 19 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Où est passé le drapeau européen ? » (N° 890) (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Variantes de gestion de l'Inter » (N° 892) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « A quand la réouverture de l'ancienne route de Bressaucourt ? » (N° 893) (PDC-JDC).

8. Développement de l'interpellation intitulée « Franco-vélosuisse: quel chemin pour arriver à Porrentruy ? » (N° 895) (PCSI).
9. Traitement de la motion interne intitulée « Pour un gain de temps dans l'administration » (N° 888) (PLR).
10. Traitement du postulat intitulé « Création de produits publicitaires de la ville de Porrentruy » (N° 889) (PCSI).
11. Traitement de la motion intitulée « Pour une promotion active de la lecture chez les enfants » (N° 897) (PS-Les Verts).
12. Traitement du postulat intitulé « Cartes journalières Commune » (N° 899) (PS-Les Verts).
13. Traitement du postulat intitulé « Renaissance du majestueux réservoir du Varieux » (N° 900) (PDC-JDC).
14. Accepter un crédit de Fr. 278000.- pour la réhabilitation de la station de pompage du Varieux et l'automatisation des ouvrages Varieux et Minoux par reprise du Fonds de réserve de l'eau potable.
15. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2015.
16. Divers.

Octobre 2014

Au nom du Conseil de ville

Le président: Jean-Luc Plumey

Saignelégier

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 24 octobre 2014, le plan d'aménagement local de la commune de Saignelégier, comprenant:

- un plan de zones - localité de Saignelégier
- un plan de zones - localités de Goumois et Les Pommerats
- un plan des dangers naturels - localité de Saignelégier
- un plan des dangers naturels - localités de Goumois et Les Pommerats
- un règlement communal sur les constructions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal

Saignelégier, le 28 octobre 2014

Le Conseil communal

Soyhières / Les Riedes-Dessus

Assemblée communale ordinaire de la commune municipale de Soyhières / Les Riedes-Dessus, mardi 9 décembre 2014, à 20 h, à La Cave

Ordre du jour:

1. Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 17.06.2014.
2. Discuter et approuver le budget 2015, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière, la taxe des chiens et le prix du m³ de l'eau.
3. Prendre connaissance du nouveau « Règlement relatif au statut du personnel de la commune » et l'approuver.
4. Présentation et approbation du décompte final « Hameau des Riedes-Dessus ».
5. Accueillir les jeunes gens des classes d'âge 1996 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
6. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Important: nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Le Conseil communal

Vendlincourt

Rectificatif

**Assemblée communale extraordinaire,
mardi 18 novembre 2014, à 20h,
à la halle polyvalente**

Et non assemblée communale ordinaire comme paru dans le Journal officiel du 29 octobre 2014.

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Alle

**Assemblée de la Commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 2 décembre 2014,
à 20h 15, à la Maison de paroisse**

Ordre du jour:

1. Ouverture - Communications
2. Procès-verbal
3. Budget 2015 et taux de l'impôt
4. Divers

Alle, le 28 octobre 2014

Le secrétariat de la Commune ecclésiastique

Boécourt-Séprais-Montavon

**Assemblée de la Commune Ecclésiastique
de Boécourt-Séprais-Montavon
10 décembre 2014 à 20h 00
à la Salle Paroissiale de Boécourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Nommer deux scrutateurs
3. Budget 2015 et quotité d'impôt
4. Informations pastorales
5. Divers

Boécourt, le 3 novembre 2014

La Commune Ecclésiastique

Chevnez

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 20 novembre 2014,
à 20h, à la salle de la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. PV de la dernière assemblée
2. Communication du Président
3. Budget 2015
4. Divers

Chevnez, le 2 novembre 2014

Le Secrétariat de la commune ecclésiastique

Courchapoix

**Assemblée du budget de la paroisse catholique,
le mardi 9 décembre, à 20h 15, à la cure**

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
4. Présentation et acceptation du budget 2015.
5. Election d'un membre du Conseil de paroisse.
6. Divers.

Courchapoix, le 28 octobre 2014

Le Conseil de paroisse

Rocourt

**Assemblée de la Commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 12 novembre 2014,
à 20h 15, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2015
3. Divers

Rocourt, le 3 novembre 2014

Le secrétariat de la Commune ecclésiastique

Saignelégier

**Assemblée ordinaire de la paroisse reformée évan-
gélisque des Franches-Montagnes,
dimanche 30 novembre 2014, à 10h 45,
à la salle de paroisse, sous le temple**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et approuver le budget 2015 et la quotité d'impôt
3. Voter un crédit de Fr. 43000.– pour
 - a) travaux de peinture à la cure, aux portes d'entrée du temple
 - b) changer les fenêtres à la cure (cuisine et salon) et à la salle de paroisse
 - c) remplacer luminaires à la salle de paroisse
4. Approuver le règlement d'Organisation et d'Administration de la Paroisse (le règlement peut être consulté au secrétariat sur demande)
5. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Vendlincourt

**Assemblée de la Commune ecclésiastique
catholique, mercredi 3 décembre 2014, à 20h,
au Collège (salle du 1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. PV de la dernière assemblée
2. Budget
3. Initiative sur la location des prêtres
4. Divers et imprévus

Le secrétariat de la Commune ecclésiastique

Avis de construction

Les Bois

Requérants: Nathalie et Nicolas Bilat, Route de Biaufond 14, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: agrandissement de la maison familiale, sur la parcelle N° 1098 (surface 978 m²), sise à la route de Biaufond 14. Zone d'affectation: HA.

Dimensions principales: longueur: 9 m 15, largeur 4 m 66, hauteur 3 m, hauteur totale 6 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: briques ciment, isolation, Alba. Façades: crépi, teinte idem existant. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 décembre 2014 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 28 octobre 2014

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant: Au Fil du Doubs, Route du Clos-du-Doubs 15, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Etienne Chavanne SA, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation, rénovation et agrandissement du bâtiment existant, sur la parcelle N° 117 (surface 1644 m²), sise à la route du Clos-du-Doubs 15. Zone d'affectation: HA.

Dimensions principales: longueur: 17 m 47, largeur 12 m 88, hauteur 9 m 03, hauteur totale 12 m 71. Dimensions agrandissement: longueur 9 m 50, largeur 8 m 98, hauteur 9 m 22, hauteur totale 9 m 22.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: moellons + isolation intérieure / agrandissement: brique + isolation périphérique. Façades: crépi. Existant: teinte jaune clair / agrandissement: teinte gris clair. Couverture: existante: tuiles teinte brune / agrandissement: dalle béton + dalles ciment (toiture plate aménagée en terrasse).

Déroptions requises: Art. 2.5.1 lettre a) RCC (alignement à la route). Art. HA 15 RCC (hauteur autorisée). Art. 41c al. 1 OEaux.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 décembre 2014 au secrétariat communal de Clos du Doubs, 2882 Saint-Ursanne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 29 octobre 2014

Le Conseil communal

Courchavon

Requérant: Rolf Amstutz, Mormont 51, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Rolf Amstutz, Mormont 51, 2922 Courchavon.

Projet: démolition garage existant et construction d'un abri couvert + rénovation de la cabane, sur la parcelle N° 269 (surface 1098786 m²), sise au lieu-dit «Le Neuf Champ». Zone d'affectation: Forêt.

Dimensions de la cabane: longueur 5 m, largeur 3 m, hauteur 3 m 75, hauteur totale 4 m 70. Dimensions de l'abri couvert: longueur 5 m, largeur 2 m 56, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, teinte brune. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 décembre 2014 au secrétariat communal de Courchavon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 28 octobre 2014

Le Conseil communal

Courendlin

Requérants: Eve et Stéphane Rebetez, Rue Rombos 6, 2830 Courendlin. Auteur du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et garage couvert + PAC + panneaux thermiques solaires, sur la parcelle N° 2322 (surface 704 m²), sise au lieu-dit «Les Quérattes». Zone d'affectation (selon le plan de zones) HAc secteur I / Plan spécial Les Quérattes.

Dimensions extension: longueur: 12 m 65, largeur 9 m, hauteur 4 m 10, hauteur totale 7 m 20.

Genre de constructions: murs extérieurs: briques agglomération, isolation laine minérale, briques terre cuite. Façades: crépi minéral de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles terre cuite de teinte gris anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 décembre 2014 au secrétariat communal de Courendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 31 octobre 2014

Le Conseil communal

Courendlin

Requérants: Farida et Michel Voyame, Creux de la Quère 2, 2830 Courendlin. Auteur du projet: Farida et Michel Voyame, Creux de la Quère 2, 2830 Courendlin.

Projet: construction d'une maison familiale avec 2 logements, garage couvert + 2 PAC + panneaux thermiques

photovoltaïques + piscine, sur la parcelle N° 2287 (surface 904 m²), sise au lieu-dit « Les Quérattes ». Zone d'affectation (selon le plan de zones) HAc secteur I / Plan spécial « Les Quérattes ».

Dimensions principales: longueur 20 m 80, largeur 16 m 35, hauteur 6 m 20, hauteur totale 6 m 20.

Dimensions garage: longueur 8 m 50, largeur 5 m 75, hauteur 3 m 30, hauteur totale 3 m 30.

Dimensions piscine: longueur 8 m, largeur 4 m, hauteur 1 m 75, hauteur totale 1 m 75.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi minéral de teinte blanc cassé. Couverture: dalle béton, étanchéité, gravillons (toiture plate).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 décembre 2014 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 3 novembre 2014

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Bourgeoisie de Delémont, Rue de la Constituante 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Projet: Installation d'un filtre KLS à proximité immédiate de la station de pompage permettant le traitement de l'eau alimentant les fermes du Brunchenal et du Vorbourg, sur la parcelle N° 1630 (surface 685749 m²), sise au lieu-dit « Combe de Mettembert ». Zone de construction: ZA. La présente publication se fonde aussi sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur l'art. 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, ainsi que sur les art. 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage.

Dimensions: longueur 6 m, largeur 2 m 40, hauteur 2 m.

Genre de construction: murs extérieurs: matériaux synthétiques. Façades: construction PVC, enterrée. Couverture: végétalisée.

Dérogation requise: Art. 24 LAT (construction non agricole).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 décembre 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 3 novembre 2014

Service de l'urbanisme,
de l'environnement et des travaux publics

Montfaucon

Requérants: Lina et Dorian Dubied, Rue de la Communance 12, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Lina et Dorian Dubied, Rue de la Communance 12, 2362 Montfaucon.

Projet: transformation et rénovation d'une ancienne ferme en habitation avec magasin et restaurant. Construction d'une terrasse non couverte et aménagement de places de stationnement, sur la parcelle N° 204 (surface 2117 m²), sise Rue de la Communance 12. Zone d'affectation (selon le plan de zones) CAa, ISOS B.

Dimensions principales: longueur 18 m 50, largeur 11 m 74, hauteur 5 m 27, hauteur totale 8 m 78, existantes.

Dimensions terrasse: longueur 7 m 65, largeur 5 m 05, hauteur 2 m 03, hauteur totale 2 m 03.

Genre de construction: murs extérieurs: murs moellons existants. Façades: existants. Couverture: existante.

Dérogations requises: Art 65 al. 5 RCC (terrasse), art. 66 al. 1 RCC (rehaussement toiture), art. 17 al. 2 OCAT (stationnement).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 décembre 2014 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 3 novembre 2014

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Monsieur Vermeille Marco, Chemin de Microferme 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Monsieur Vermeille Marco, Chemin de Microferme 2, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison d'habitation avec couvert à voiture ouvert, terrasse surélevée avec piscine, arbres et engazonnement, bâtiment N°1, au lieu-dit « Rue de Beauroid », sur la parcelle N° 3463 (surface 895 m²), situé dans le plan spécial N°16 en « Rouge-Terre ». Zone de construction: PS.

Dimensions bâtiment N° 1: longueur: 20 m 25, largeur 18 m 91, hauteur 4 m 98.

Dimensions garage: longueur 6 m 22, largeur 6 m 75, hauteur: 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: murs brique terre cuite et isolation périphérique lambda white 180 mm. Façades: crépis. Couverture: dalle plate en béton armé, isolation PUR 200 mm, gravier de teinte blanche. Chauffage: citerne à mazout.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 décembre 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 30 octobre 2014

Service UEI
de la municipalité de Porrentruy

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


A la suite d'une mutation interne, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

Administrateur-trice système VDI

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Sous l'autorité hiérarchique du responsable du groupe Administration des systèmes, vous serez responsable de la gestion de la plateforme de virtualisation des postes de travail (VDI) et du déploiement des machines physiques dans une infrastructure VMware View et Mirage. Vous coordonnez, surveillez et collaborez à la gestion des TIC selon les normes actuellement en vigueur (ITIL). Pleinement intégré-e au groupe de gestion des systèmes, vous assurez le support 2^e niveau sur les technologies liées à la gestion des postes de travail.

Exigences: Formation supérieure (universitaire, HES) en informatique ou expérience jugée équivalente. Vous justifiez d'au moins 3 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système dans le cadre de virtualisation d'applications et de postes de travail au moyen de technologies VMware.

Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse des paramètres complexes et variés, un très bon esprit de synthèse, une capacité à assumer une charge de travail importante et une bonne gestion des délais. Vous êtes motivé-e à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien. La proactivité fait partie de vos priorités.

Traitement: Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032/420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Administrateur-trice système VDI », jusqu'au **12 novembre 2014**.

www.jura.ch/emplois

journalofficiel@pressor.ch

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


A la suite du départ du titulaire, le Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire met au concours le poste de

Travailleur social à temps partiel (70 %)

Votre mission: Etre un agent de réseau dont la mission principale est d'activer le réseau en facilitant et en optimisant son fonctionnement.

Sur la base d'une annonce faite par les directions d'école: analyser les situations, s'entretenir avec les élèves et leurs parents, consulter les autres instances concernées, conseiller et informer la direction de l'école ainsi que coordonner et vérifier le suivi des mesures décidées.

Intervenir dans le cadre de mesures alternatives à la suspension scolaire.

Collaborer avec l'équipe santé-social de l'école et le corps enseignant, proposer des actions de prévention et assurer une permanence.

Le travailleur social est engagé par le Département de la formation, de la culture et des sports; dans le cadre de ses activités, il est subordonné aux directions des écoles

Exigences: vous êtes titulaire d'une formation HES en travail social ou formation jugée équivalente; expérience confirmée dans le champ socio-éducatif; aptitude à collaborer avec les directions et les partenaires des écoles, les enseignants, les élèves et les parents.

Taux d'occupation: le taux d'emploi moyen annuel de 70% est réparti sur le temps scolaire, tenant compte des vacances scolaires

Traitement: Classe 14

Entrée en fonction: 1^{er} février 2015 ou date à convenir

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Régis Riat, chef de la Section intégration du Service de l'enseignement, tél. 032 420 54 13

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service de l'enseignement de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Travailleur social », jusqu'au **21 novembre 2014**.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

Administrateur-trice système

Mission: Intégré-e au groupe Administration des systèmes, vous collaborez à la gestion des plateformes Windows, des environnements de stockage, des infrastructures de sauvegarde, ainsi que de l'infrastructure convergente (vBlock). Vous coordonnez, surveillez et collaborez à l'ensemble de la gestion des SI de l'Etat de manière proactive selon les bonnes pratiques. Vous

assurez le support 2^e niveau sur ces technologies dans un environnement attractif et évolutif.

Exigences: Formation supérieure (universitaire, HES) en informatique ou expérience jugée équivalente dans un environnement de très haute disponibilité similaire (250 serveurs, 1'800 utilisateur-trice-s). Vous justifiez d'au moins 3 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système avec des compétences dans les domaines Windows dernière génération, SAN, NAS et VTL. Des compétences EMC VNX, Avamar, ainsi que vBlock complétées par des certifications Microsoft sont un atout. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse des paramètres complexes et variés, un très bon esprit de synthèse, une capacité à assumer une charge de travail importante et une bonne gestion des délais. Vous êtes motivé-e à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien.

Traitement: Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032/420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Administrateur-trice système», jusqu'au **21 novembre 2014**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des arts et métiers et du travail, pour l'Office régional de placement, met au concours un poste de

Conseiller-ère en personnel

Mission: Vous êtes chargé-e d'entretenir et de développer des contacts réguliers avec les entreprises afin de favoriser le placement des demandeur-euse-s d'emploi; dans le cadre de l'assurance-chômage, vous conseillez les chômeur-euse-s, établissez leur bilan professionnel et les orientez vers des mesures de perfectionnement professionnel adaptées à leur situation; vous intervenez activement dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

Exigences: Etre en possession du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines ou en assurances sociales, ou être prêt-e à vous former dans les trois ans qui suivent l'engagement. Au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure dans le secteur industriel, avec une solide expérience acquise dans ce secteur et dans l'encadrement de collaborateur-trice-s, vous êtes à l'aise dans les contacts humains, vous avez le sens de l'écoute active, de la communication et de l'organisation, de même qu'une grande capacité d'adaptation;

vous possédez de très bonnes connaissances du tissu économique jurassien et de la législation sociale; vous maîtrisez les outils informatiques; la maîtrise de l'allemand et de bonnes connaissances de l'anglais sont des atouts supplémentaires.

Traitement: Classe 13 ou 14.

Entrée en fonction: dès que possible.

Lieu de travail: Delémont, pouvant évoluer sur les deux autres districts jurassiens.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Chételat, chef de l'Office régional de placement du Jura, tél. 032/420 88 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Conseiller-ère en personnel», jusqu'au **21 novembre 2014**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite partielle des titulaires, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

Administrateur-trice système et base de données

Mission: Intégré-e au groupe Administration des systèmes, vous collaborez à la gestion des plateformes serveurs basées sur vmware vSphere et Linux (Debian). Vous implémentez et assurez la gestion quotidienne des bases de données Oracle. Vous coordonnez, surveillez et collaborez à l'ensemble de la gestion des SI de l'Etat de manière proactive selon les bonnes pratiques. Vous assurez le support 2^e niveau sur ces technologies dans un environnement attractif et évolutif.

Exigences: Formation supérieure (universitaire, HES) en informatique ou expérience jugée équivalente dans un environnement de très haute disponibilité similaire (250 serveurs, 1'800 utilisateur-trice-s). Vous justifiez d'au moins 3 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système et base de données Oracle; vos compétences sur les infrastructures virtuelles vmware vSphere font de vous un-e expert-e en la matière; vous maîtrisez également les infrastructures serveurs Linux (Debian). Des compétences SQL Server, ainsi que des certifications associées sont un atout. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse des paramètres complexes et variés, un très bon esprit de synthèse, une capacité à assumer une charge de travail importante et une bonne gestion des délais. Vous êtes motivé-e à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien.

Traitement: Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032/420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Administrateur-trice Système et base de données», jusqu'au **21 novembre 2014**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service du développement territorial met au concours un poste d'

Urbaniste-aménagiste (80% -100%)

Engagement pour une durée déterminée de 3 ans.

Mission: Collaborer à la révision du plan directeur cantonal. Dans ce contexte, participer aux réflexions stratégiques relatives à l'organisation durable du territoire jurassien, proposer des solutions visant la pondération des intérêts, en concertation avec les acteurs en présence. Coordonner les prises de position des différentes instances. Piloter et assurer le suivi d'études sectorielles et de projets, mener des groupes de travail et des ateliers participatifs. Rédiger des notes thématiques, concevoir et élaborer tout ou partie des fiches du plan directeur cantonal. Contribuer aux actions d'information des acteurs concernés sur les enjeux des politiques spatiales.

Exigences: Titulaire d'un Master en urbanisme, architecture, géographie ou formation équivalente. Expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement du territoire. Capacité d'analyse et esprit de synthèse. Compétences relationnelles, sens de la communication et de la négociation. Aptitude à gérer des projets complexes et pluridisciplinaires et à composer avec des intérêts divergents ou des conflits territoriaux. Excellente maîtrise de la langue française, avec connaissances en allemand. Capacité rédactionnelle reconnue. Aisance dans l'utilisation des outils informatiques.

Traitement: Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2015 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Chantal Deschenaux, cheffe de Service, ou de M. Alain Beuret, chef de la Section de l'aménagement du territoire, tél. 032/420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons

rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Urbaniste-aménagiste», jusqu'au **26 novembre 2014**.

www.jura.ch/emplois

La Municipalité de Porrentruy met au concours, pour son service «RPP», le poste d':

Adjoint(e) de direction de la Maison de l'enfance

Missions: En collaboration étroite avec le/la Directeur/trice de la Maison de l'enfance et plus particulièrement dans le domaine pédagogique, garantir le fonctionnement optimal de la Maison de l'enfance qui propose 130 places pour les enfants de 2 mois à 12 ans et qui occupe une cinquantaine d'employés et stagiaires. Promouvoir un projet institutionnel et un environnement où la sécurité et le bien-être des enfants, de leurs familles et des employés sont au centre des préoccupations.

Exigences:

- Diplôme d'éducateur de l'enfance de niveau ES ou HES
- Expérience significative dans le domaine de l'enfance et/ou social, idéalement dans un poste à responsabilités
- Solides aptitudes d'organisation et d'analyse, sens des responsabilités et du travail bien fait, autonomie.
- Esprit créatif, force de propositions et capacités d'adaptabilité.
- Aisance relationnelle, sens aigu de la communication, de l'écoute, de la tolérance, de la diplomatie et de la discrétion.
- Disposé/e à assumer des horaires irréguliers
- Maîtrise des outils bureautiques

Taux d'activité: 50%

Traitement: selon classe 9 de l'échelle des traitements cantonaux

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2015 ou à convenir

Renseignements:

- Le cahier des charges est disponible sur le site de la Municipalité: www.porrentruy.ch.
- Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Magali Voillat, Cheffe du service RPP, tél. 032 465 77 12, courriel: magali.voillat@porrentruy.ch.

Modalités de remise des candidatures:

Les candidatures (lettre, CV, copie des diplômes et certificats de travail) doivent être adressées au Service RPP avec la mention «ME», Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au **26 novembre 2014** (date de réception).

journalofficiel@pressor.ch



Centre Jurassien de pédagogie
et d'éducation spécialisées

Nous cherchons pour le secteur pédagogique:

Un-e enseignant-e pour les activités créatrices textiles à 10/28 et un-e enseignant-e pour l'économie familiale à 16/28

M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire:

Tél. 032 421 16 13 / courriel: patrizia.molo@perene.ch.

Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature, jusqu'au 20 novembre 2014 à: Fondation Péréne, M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, Ch. du Palastre 18, Case postale 2126, 2800 Delémont 2. Votre dossier comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie des diplômes et certificats de travail.

Davantage d'informations sur ces postes sont disponibles sur notre site internet: www.perene.ch

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, section des constructions routières, à l'attention de Monsieur Thierry Beuchat, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 73 00, Fax: 032 420 73 01, E-mail: thierry.beuchat@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur
Canton

1.3 Mode de procédure choisi
Procédure ouverte

1.4 Genre de marché
Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché
A16 - Section 8 - Lot 8.601: Tunnel RC 6, pont sud sur la Birse et estacade

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45000000 - Travaux de construction

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication
conformément aux indications suivantes: Qualité et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché: Pondération 27
Organisation du soumissionnaire spécifique au marché. Qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché. Plans

qualité, contrôle, hygiène et sécurité et plan d'assurance environnement. Qualité en matière de communication, concertation et négociation: Pondération 18

Programme des travaux détaillé: Pondération 15
Montant de l'offre: Pondération 40

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: Consortium Tunnel RC6 (CTRC6), Infra Tunnel SA, rue de la Gare 15 c, 2074 Marin-Epagnier, Suisse
Prix: CHF 12'692'542.20
Remarque: CTCRC6: Infra Tunnel SA / F. Hänzi SA / Bieri-Grisoni SA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 11.09.2013
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 789823

4.2 Date de l'adjudication

Date: 25.02.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice: Conseil communal de et à: 2800 Delémont
Service organisateur/Entité organisatrice: Service de l'UETP, à l'attention de David Siffert, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 92 92, Fax: 032 421 92 99, E-mail: david.siffert@delemont.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
Municipalité de Delémont par son service de l'UETP, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 92 92, Fax: 032 421 92 99, E-mail: david.siffert@delemont.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
21.11.2014
Remarques: Questions par écrit à l'adresse de l'organisateur: sd ingénierie jura sa, Norbert Goffinet, route de Bâle 25, 2800 Delémont, n.goffinet@sdplus.ch. Les réponses seront données le 28.11.2014

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 12.12.2014, Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Date du cachet postal.
Enveloppe fermée portant la mention « soumission Réaménagement de la gare routière-ne pas ouvrir »

1.5 Date de l'ouverture des offres:
16.12.2014

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi
Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
Exécution

2.2 Titre du projet du marché
Delémont, réaménagement de la gare routière

2.3 Référence / numéro de projet
9861

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
Catalogue des articles normalisés (CAN): 111, 113, 116, 117, 151, 211, 221, 222, 223, 237, 241

2.5 Description détaillée du projet

Delémont, Réaménagement de la gare routière, surface revêtement bitumineux: 2700 m²
Surface en béton et fondation: 1700 m²
Aménagement de quais pour cars postaux: 10 pièces
Evacuation des eaux pluviales: 250 m'
Bordures granit et silidur: 500 m'
Travaux de génie civil pour réseaux de distribution: eau potable, électricité, éclairage public, Swisscom, gaz

2.6 Lieu de l'exécution

2800 Delémont
Réaménagement de la gare routière à la rue de la Place de la Gare (depuis giratoire de Bellevoie à l'Est au giratoire des Texerans à l'Ouest.)

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.10 Délai d'exécution

Début 23.02.2015 et fin 30.06.2016
Remarques: Sous réserve de l'approbation du dossier par la Confédération et le Canton et l'obtention du permis de construire

3. Conditions

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Selon les documents d'appel d'offres

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les directives administratives de l'appel d'offres.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch + Journal officiel de la République et Canton du Jura

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Thermobois SA

**Assemblée générale ordinaire
Jeudi 27 novembre 2014, à 19 heures,
au Restaurant du Jura à Bassecourt**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée générale.
2. Nomination du secrétaire de l'Assemblée et des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 novembre 2013.
4. Présentation du rapport de gestion, des comptes et résultats de l'exercice 2013/2014.
5. Présentation du rapport de l'organe de révision.
6. Approbation des comptes au 30 juin 2014.
 - *Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:*
 - Attribution à la réserve générale Fr. 100.-
 - Report à compte nouveau Fr. 575600.-
 - Fr. 575700.-**
7. Décharge au conseil d'administration.
 - *Le conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2013/2014.*
8. Élections statutaires au conseil d'administration et à l'organe de révision.
 - *Reconduction des mandats de 6 membres au Conseil d'administration, 1 membre sera remplacé et 1 mandat ne sera pas reconduit pour les exercices 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.*
 - *Le conseil propose l'élection de CRF Conseil, Révision et Fiscalité SA en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2014/2015.*
9. 25^e anniversaire de la société
10. Clôture de l'assemblée.

Courchavon/Porrentruy, le 4 novembre 2014

Le Conseil d'administration



Aération des bâtiments
Module 4
Mesurage et équilibrage d'une installation d'aération à double flux

Public cible :
Concepteurs en ventilation, installateurs, architectes.

Programme :

- Introduction relatif à la mesure ;
- Présentation des bancs d'essais et des appareils de mesure ;
- Exercices de mesures ;
- Equilibrage aérologique ;
- Réseaux de gaines et étanchéité ;
- Synthèse.

Coût : CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
18.11.2014 - Yverdon
13h15 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments
Module 5 - Acoustique

Public cible :
Concepteurs en ventilation, installateurs, architectes.

Programme :

- Théorie de base, normes et législation
- Problématique du bruit et défauts types
- Précautions à prendre
- Composants appropriés

Coût : CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
25.11.2014 – Yverdon
13h15 - 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments
Ventilation simple flux

Public cible :
Concepteurs de bâtiments Minergie – ingénieurs et architectes, spécialistes du concept énergétique, installateurs de systèmes de ventilation.

Programme :

- Conception et dimensionnement
- Principaux systèmes et leurs composants
- Avantages et inconvénients
- Stratégies d'économie d'énergie

Coût :
CHF 270.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
27.11.14, Yverdon
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Installations solaires thermiques
Concept et planification

Public cible :
Conseillers et planificateurs d'installations solaires thermiques. Professionnels de la technique du bâtiment (en premier lieu chauffage/sanitaire).

Programme :


- Planification d'installations solaires simples et complexes
- Détermination des modèles de capteurs appropriés
- Définition des composants hydrauliques
- Possibilités de stockage
- Technique de régulation
- Estimation des coûts d'investissement et de l'apport solaire escompté

Coût :
CHF 1'850.- (documentation de cours, repas de midi et pauses-café compris). Réduction pour les membres Swissolar et Pros du solaire®.

Dates, lieu :
13-14.11. – 19-20-21.11.2014
Yverdon
8h30 – 17h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



**Impacts environnementaux
dans le domaine de la construction**
Module 3 – Ecobilans dans Eco-Bat


Public cible :
Architectes, ingénieurs, personnel administratif, agence immobilière, etc.

Programme :

- Introduction au logiciel Eco-Bat
- Exercices

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
24.11.2014 – Yverdon
8h30 – 12h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



**Impacts environnementaux
dans le domaine de la construction**
Module 4 – Ecobilans dans Lesosai 7.4

Public cible :
Architectes, ingénieurs, personnel administratif, agence immobilière, etc.

Programme :

- Introduction au logiciel LESOSAI 7.4
Module ECO/ECO+
- Exercices

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
24.11.2014 – Yverdon
13h15 – 17h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Solarteur
Cours pratique et théorique

Public cible :
Toutes personnes actives dans les domaines de l'installation électrique, sanitaire, chauffage, les architectes, spécialistes des questions énergétiques, conseillers en énergie, ...

Programme :

- Module 1 – Energie, environnement, marché : 25 périodes
- Module 2 – Bases d'électrotechnique : 30 périodes
- Module 3 – Bases de technique en thermique : 30 périodes
- Module 4 – Solaire photovoltaïque : 45 périodes
- Module 5 – Solaire thermique : 45 périodes
- Module 6 – Pompes à chaleur : 45 périodes
- Module 7 – Sécurité au travail : 30 périodes

Soit un total de 250 périodes.

Coût :
CHF 6'000.- (documentation de cours et pause-café compris).

Dates, lieu :
Novembre 2014 à mars 2015 - Yverdon
Vendredi : 8h00-12h00 + 13h00-17h00.
Samedi : 8h00-12h00.



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch